

# SIGEC4

## INDICATIONS PRATIQUES SUR LE SIGEC4

### ▪ QU'EST- CE QUE LE SIGEC4 ?

Le sigle SIGEC4 signifie "Système Intégré de Gestion de la Chaîne Commerciale du Café et du Cacao". C'est une application Web qui fonctionne sous Extranet. Elle utilise les outils modernes de connexion. Plateforme hautement sécurisée avec notamment l'utilisation de cartes à puce électronique indispensables à toutes transactions sur le système, elle allie puissance, convivialité et souplesse. Conçu à l'usage de l'ensemble des opérateurs de la filière, ce système d'information électronique, permet la consultation et la réalisation des opérations commerciales relatives à l'exportation des produits Café et Cacao.

### ▪ QUI PEUT SE CONNECTER ?

- Les exportateurs régulièrement agréés par l'ARCC ;
- Les structures de régulation et de gestion de la filière (ARCC, BCC, FRC, FDPCC) ;
- Les services publics en charge de la filière (Membres du Comité Interministériel des Matières Premières) ;
- Tout autre opérateur intervenant dans la filière pour lequel des interfaces spécifiques sont nécessaire.

### ▪ QUELLES SONT LES CONDITIONS D'accès?

#### \* Equipements requis

- Dédier à titre exclusif, un micro-ordinateur avec la configuration minimum suivante : PENTIUM II avec 128 Mo de mémoire vive pour Windows 98 ; la configuration recommandée est un PENTIUM IV avec 256 Mo de mémoire vive pour Windows XP ;
- Disposer d'un modem (56 k minimum) et d'une imprimante ;
- Disposer d'une ligne téléphonique.

#### \* Équipements supplémentaires

Disposer d'un kit de connexion composé:

- d'un lecteur de carte magnétique ;
- d'une carte à puce (carte magnétique).

Ces équipements supplémentaires sont mis gratuitement à la disposition de chaque opérateur par la BCC.

#### \* Authentification des utilisateurs sur le système

L'opérateur transmet à la BCC un spécimen de sa signature qui est incorporé au système afin de lui permettre de signer électroniquement les documents requis (cas des exportateurs).

\* Codes d'accès au système

Lors de la remise du kit de connexion, il est communiqué à l'opérateur les différents codes d'accès au système formés de :

1/ un identifiant (la dénomination),

2/ un code d'accès (le code exportateur),

3/ un mot de passe SIGEC4 et,

4/ un code pin.

La communication de ces différents codes est indispensable pour la connexion de l'exportateur au système.

Le code pin et le mot de passe SIGEC4 étant strictement personnels et confidentiels, il est fait obligation à l'opérateur de les modifier dès sa première connexion. Etant seul responsable de la sécurité de son code secret, il lui est fortement recommandé de les modifier chaque fois que nécessaire.

\* Mot de passe de la connexion distante (sur le Serveur de la BCC)

L'opérateur autorisé à se connecter au SIGEC4, accède au serveur de la BCC après s'être identifié par la composition d'une double clé formée de son nom et de son mot de passe qui sont enregistrés dans ses connexions distantes sur son poste de travail.

\* Code pin de la carte électronique

Après la connexion au réseau, le système demande à l'opérateur de valider son authentification avec le code pin de la carte à puce.

\* Individualité des accès

Chaque accès est propre à un opérateur autorisé. Ce dernier ne peut donc partager avec d'autres opérateurs, ni sa connexion, ni son accès à partir de son poste dédié.

\* Refus d'accès (précautions)

Pour des raisons de sécurité, la composition d'un code pin erroné entraîne, après trois (3) tentatives, le blocage de la carte à puce électronique.

La BCC peut également suspendre automatiquement l'accès au SIGEC4 à tout opérateur pour des raisons bien précises qui seront spécifiées au concerné.

▪ Disponibilité du Système

\* Durée d'utilisation

La durée d'utilisation des services du SIGEC4 par l'exportateur est prévue pour une campagne de commercialisation café cacao. Elle fait l'objet de renouvellement dès l'ouverture d'une nouvelle campagne, suite à la publication de l'arrêté portant agrément d'exportateur de café cacao pour ladite campagne.

\* Horaires d'accès

Les services du SIGEC4 sont accessibles de 07h30 à 19h30, du Lundi au Vendredi. La connexion sur SIGEC4 n'est pas possible le samedi, le dimanche et les jours fériés. L'ouverture des enregistrements est fixée à 10h30 et la fermeture à 18h chaque jour ouvré. Les enregistrements pour le café et le cacao ne sont pas ouverts lorsque la bourse de Londres est fermée.

\* Propriété des kits

Les kits de connexion remis à chaque opérateur demeurent la propriété exclusive de la BCC.

La BCC se réserve ainsi le droit de récupérer les kits mis à la disposition de tout exportateur dont l'agrément a été retiré au cours de la campagne ou dont l'agrément n'aura pas été renouvelé pour la nouvelle campagne.